

De la valeur des pommes de terre françaises

Les pommes de terre françaises vendues sur le marché du frais contribuent à l'alimentation quotidienne de nos concitoyens et à ce titre elles doivent rester abordables à tous.

Dans un contexte généralisé d'augmentation des charges en production, en stockage, en conditionnement, en logistique et au commerce pour faire face aux légitimes exigences environnementales et attentes sociétales, des opérations agressives sur les prix ne se justifient pas aujourd'hui.

Le pouvoir d'achat auquel la filière est très attachée, ne peut pas se traduire par des promotions opportunistes qui ne reflètent pas la valeur des soins apportés par la filière pour un approvisionnement qualitatif, sain et durable.

Acheter au juste prix, c'est se montrer solidaire vis-à-vis de la filière pommes de terre de France. Le consommateur reconnaît aujourd'hui la valeur de la pomme de terre. Les Lois EGAlim 1 et 2 devaient permettre de garantir la rémunération des producteurs et la filière adhère à cet objectif.

A l'heure où l'assiette a parfois besoin de réassurance, 94% de nos compatriotes ont confiance en la pomme de terre*. A la fois légume et féculent, elle constitue un atout majeur dans la souveraineté alimentaire. Chaque récolte permet de répondre à la demande des 68 millions d'habitants avec à peine la moitié de la production. On en consomme en moyenne, chaque année, 50 kg par habitant, dont la moitié en produits frais.

Les pommes de terre sont le légume préféré des Français, à la fois quotidiennes et diverses par la variété des recettes et des préparations auxquelles elles se prêtent. Elles doivent rester abordables tout en respectant le travail des producteurs, des conditionneurs et des commerçants qui apportent leurs meilleurs soins tout au long de la chaîne de valeur pour fournir aux consommateurs des pommes de terre françaises de qualité tout au long de l'année.

Pour toute information complémentaire
Contact presse CNIPT
Sabrina Adam
sadam@cnipt.com
01 44 69 42 17

**Source Etude CNIPT Baromètre Durabilité réalisés par CSA auprès de 1261 Français âgés de 18 ans et plus, du 6 au 15 décembre 2021.*

A propos du CNIPT

Créé en 1977, le Comité National interprofessionnel de la Pomme de Terre (CNIPT) a pour objectif de valoriser la pomme de terre de consommation sur le marché du frais. Il est reconnu comme interprofession par les pouvoirs publics. Il agit dans le cadre du règlement de l'Union européenne n°1308/2013 du 17 décembre 2013



et du code rural. Le CNIPT rassemble et représente tous les opérateurs du secteur de la pomme de terre, de la production à la distribution.